

COMMUNE LES PECHS DU VERS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2022**

Convocation du 4 Mars 2022

Présents :

- | | |
|-----------------|----------------|
| - A. Marty | - J.P. Larcher |
| - P. Chabroux | - J. Bironneau |
| - J. Bertrand | - J. L. Rouy |
| - J. Mechenin | - M. Cortes |
| - Lenny POL | - G. Dardennes |
| - Cécile Thomas | - P. Mc Nab |

Absents excusés :

- S. Lapôte qui a donné procuration à J. Bertrand
- T. Ranck
- J. M. Laborie

Secrétaire de séance :

- Josiane BIRONNEAU est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Présentation du projet de la SCI Caracol
- 2 – DETR portant sur aménagement du Bourg : correction du plan de financement
- 3 – Aide et collecte pour l'Ukraine
- 4 – Logement communal de St Martin de Vers
- 5 – Questions diverses
 - 5-1 - Projet ludothèque avec OISL
 - 5-2 - Projet achat armoire secrétariat

1 – PRESENTATION DU PROJET DE LA SCI CARACOL

La SCI Caracol a souhaité se présenter au Conseil municipal puisque nouvellement propriétaires sur la commune : elle est composée de trois jeunes couples qui ont acquis un terrain d'environ 16 ha en début d'année au lieu-dit Fontanges dans le but de faire :

- du maraîchage/élevage de poules pondeuses,
- de la plantation d'arbres d'essence différentes, de plantes comestibles et médicinales afin de constituer un projet de « forêts/jardins »
- créer une conserverie qui sera, en grande partie, issue du maraîchage
- une activité de bûcheronnage qui permettra la gestion d'une forêt d'environ 12 ha,
- d'installer des habitats légers (type yourtes) qui devront se conformer aux règles du PLUI.

DELIBERATION 2022.03 – DETR PORTANT SUR AMENAGEMENT DU BOURG : CORRECTION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. le maire explique qu'une « erreur de plume » du montant calculé pour la DETR s'est glissée sur la délibération prise le 10/012/2021. Cette dernière porte sur le plan de financement de l'aménagement du bourg et permet de solliciter différentes subventions, notamment la DETR. Aussi, elle doit être corrigée comme suit :

Coût global de l'opération : 551 927 € HT

Subventions :

- DETR (30 %)	165 578 €
- REGION (25 % plafonné à 18.11 %)	100 000 €
- FAST (20 % plafonné à 18.11 %)	100 000 €
- Fond concours + amendes police (1.8 %)	10 000 €
- FDEL (T.E) soit 35 % de 19200 (E.P)	<u>6 720 €</u>

TOTAL SUBVENTIONS 382 107 €

Auto financement 169 820 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la correction du plan de financement ci-dessus détaillé et confirme que le montant de la DETR est de 165 578 € HT et non 165 387 € HT.

DELIBERATION 2022.04 – AIDE ET COLLECTE POUR L'UKRAINE – DELIBERATION OCTROI DON

Alain Marty fait part au Conseil des mails de l'AMF 46 qui communique sur la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes en termes de dons matériels puis pécuniaires.

S'agissant des dons matériels, la mairie a collecté de nombreux colis et l'agent municipal va les acheminer vers Assier, comme demandé. Quant aux dons pécuniaires et face à l'urgence de la situation, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision d'octroyer la somme de 500 € au profit de la Protection Civile, chargée de l'opération de soutien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la campagne de solidarité au profit de l'Ukraine par un don de 500 € qui sera versé à la Protection Civile, chargée de collecter les dons.

4 – QUESTIONS DIVERSES

4 /1– LOGEMENT DE ST MARTIN DE VERS :

Mr le Maire ne prend pas part au débat et se retire de la salle de délibération.

Mme FIEVET Benjamine, locataire du logement communal de St Martin de Vers a envoyé un courrier à la mairie se plaignant que l'appartement est difficile à chauffer (passoire thermique). Un diagnostic énergétique va être diligenté le 16 mars prochain afin de faire émerger les éventuels travaux à réaliser (environ 70 000 à 100 000 € pour tout le bâtiment) et permettre de solliciter les subventions pour réaliser lesdits travaux.

En outre, Madame FIEVET a demandé à la mairie une aide financière sur les factures d'électricité de novembre 2021 à avril 2022.

Le conseil municipal ne pourra rendre sa décision qu'à l'issue de l'étude effectuée sur lesdites factures qui seront fournies par Mme FIEVET.

4/2 – Projet de ludothèque avec l'OISL

Alain Marty fait part au conseil du mail de M. Christophe Martrenchard, représentant l'OISL (Office Intercommunal Sports et Loisirs Lot-Célé) qui souhaite proposer à l'ensemble des écoles du territoire (temps périscolaires compris) l'installation d'une ludothèque constituée de nombreux jeux et d'un meuble de rangement si nécessaire. Outre la formation qui sera dispensée pour utiliser au mieux cet outil, l'ensemble du projet sera entièrement pris en charge par les fonds propres de l'association « Des adultes et des Jeux » basée sur St Géry-Vers.

Mr le Maire signale au conseil l'absence pour maladie de Mr Thomas Pujol, Directeur du Claé. Durant cette période il a été fait appel aux Francas pour assurer le Direction par intérim.

4/3 - Projet achat armoire secrétariat

Le secrétariat nécessite un aménagement supplémentaire par l'acquisition d'une armoire à dossiers suspendus. L'achat est validé.

Il a été envisagé de faire une journée citoyenne au printemps. Aux vues des élections, le Conseil a jugé qu'il serait difficile de fixer une date et il est décidé de maintenir une date à l'automne prochain.

Des devis ont été demandés pour 3 défibrillateurs. A ce jour, une seule réponse pour un montant d'environ 1 600 € par défibrillateur, étant précisé qu'il est possible de solliciter Groupama pour des subventions, de l'ordre de 500 € par commune. Le Maire précise qu'il est fait obligation aux ERP de 5eme catégorie de s'équiper. A savoir, l'école et la Résidence Barbié. Le Conseil a fait le choix d'équiper également la mairie de Saint Martin de Vers afin de couvrir les villages de Saint Martin de Vers et de Saint Cernin. Une demande a été formulée par un habitant de Fages, un débat s'en suit sur la pertinence d'équiper ce quatrième site, sur les possibilités d'emplacement à définir et sur les réponses à apporter à d'autres demandes sur d'autres hameaux. Le Conseil ne prend pas de décision désirant considérer le coût global après réception des devis.

Le Maire informe le Conseil que les membres du Bureau du Comité des Fêtes de Saint Cernin ont démissionné en totalité faisant place à l'installation d'un nouveau bureau composé comme suit :

- Président : Sébastien Marty
- Secrétaire : Roselyne Chabroux
- Trésorière : Justine Marty

Une programmation de réunion festive est actée pour le 30 avril prochain et la fête votive se tiendra les 5 – 6 et 7 août 2022 à St Cernin.

Mme Malgorzata propose au Conseil de réfléchir sur l'achat d'un broyeur à branches qui serait mis à la disposition des habitants.

Les membres du conseil sont sollicités pour établir la liste de permanence pour les 2 bureaux de vote lors des prochaines élections.

La liste d'adressage envoyée par le SDAIL a été réceptionnée par tous les conseillers. Le projet suit son cours.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Alain MARTY

